

**DELIBERATION du BUREAU de la Communauté**

**N° 2025 – B - 025**

Séance du 30 avril 2025

**ADHESION A L'AGENCE REGIONALE D'EVALUATION ENVIRONNEMENT ET CLIMAT (AREC)**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 avril à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 17 avril 2025.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTOUX, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIT EXCUSE** : Monsieur Jean-Luc LEGER

-----

**Mme Valérie BERTIN** présente le rapport suivant :

L'Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat Nouvelle-Aquitaine (AREC) est une association 1901 qui accompagne les collectivités dans la mise en place de politiques de transition énergétique et d'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine, par une activité d'observation et de suivi.

Considérant l'intérêt pour le territoire de lutter contre les changements climatiques, il apparaît opportun d'adhérer à l'AREC au titre de l'année 2025.

Le montant de la cotisation des collectivités 2025 s'élève à 1 300,00 €.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ADHERER** à l'association Agence Régionale d'Evaluation environnement et Climat Nouvelle-Aquitaine (AREC) pour l'année 2025 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de **1 300,00 €**.

Ainsi fait et délibéré le 30 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20250430-2025\_B\_025A